RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 9CC869E8-9F13-4AA9-A814-2E757F3C863B

AURAY ATLANTIQUE AUDIT

Société par Actions Simplifiée au capital de 33.200 Euros

Siège social : AURAY (56400) Zone Tertiaire Porte Océane
30 rue du Danemark

RCS LORIENT 320 587 736

-oOo-

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 28 MAI 2025

Le 28 mai 2025, à 9 heures, les actionnaires de la Société « **AURAY ATLANTIQUE AUDIT** » Société par Actions Simplifiée au Capital de 33.200 Euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission d'un Directeur Général ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités consécutives.

L'Assemblée est présidée par la Présidente :

➢ **Madame France LE PAIH**

L'Assemblée désigne pour Secrétaire

➢ **Madame Marie LORHO**

La feuille de présence est vérifiée, puis arrêtée et certifiée exacte par le Bureau qui constate que les actionnaires présents, ou représentés possèdent 2.075 actions sur les 2.075 actions formant le capital et ayant droit de vote sur toutes questions figurant à l'ordre du jour.

Paraphe FLP

DS ML

Docusign Envelope ID: 9CC869E8-9F13-4AA9-A814-2E757F3C863B

Madame la Présidente déclare que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et adopter les résolutions proposées dans les conditions fixées par les statuts.

Lecture est ensuite donnée du rapport de la Présidente.

Puis, lecture est faite des résolutions proposées au vote des actionnaires.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION – DEMISSION D'UN DIRECTEUR GENERAL

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, prend acte de la démission de Madame Carine RICHARD de ses fonctions de Directeur Général de la société à compter rétroactivement du 16 mai 2025 et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – FORMALITES DE PUBLICITE, POUVOIRS

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les formalités requises par la réglementation en vigueur consécutivement à la résolution qui précède, et plus généralement faire le nécessaire partout où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

-oOo-

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée,

Et le présent procès-verbal a été signé électroniquement par la Présidente et le Secrétaire au moyen d'un procédé conforme à la règlementation en vigueur.

[redacted]

DocuSigned by:
[redacted]
D1CFAC2C22E64CA...